



Appel à candidature pour l'année 2027

“Littérature ou poésie au plateau”

Pour un projet d'adaptation de texte de littérature ou de poésie pour la scène

L'appel à candidature est ouvert du mardi 1er septembre au jeudi 1er octobre 2026 à midi (aucun dossier arrivé après cette échéance ne sera accepté merci d'en tenir compte et d'anticiper l'envoi de votre dossier)

Cette résidence s'adresse aux auteur·ices de littérature ou de poésie qui veulent adapter l'un de leur texte publié en s'associant à un·e professionnel·le du spectacle vivant.

La Villa Valmont

Située sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont dans la métropole de Bordeaux, la Villa Valmont est un espace international de résidence dédié à la création contemporaine écrite sous toutes ses formes: littérature, cinéma, série, BD, essai, traduction...

La Villa Valmont propose à la fois un accueil d'auteur·ices en résidence à l'année et une saison culturelle faite de rencontres et d'événements autour de l'art d'écrire. La structure dispose de six chambres individuelles équipées de bureaux et sanitaires privatifs et accueille une quarantaine d'auteur·ices chaque année dans toutes les disciplines de l'écriture.

Les résident·es ne sont pas seules dans la maison et côtoient d'autres artistes tout au long de leur séjour.

Des événements culturels et des actions de médiation sont également proposés toute l'année à la Villa Valmont qui est un lieu parfois animé en raison des événements et du public qu'elle accueille, merci de bien en tenir compte si vous candidatez.

La Villa Valmont offre les moyens de la création à tous·tes les auteur·ices contemporain·es de l'écrit et favorise l'émergence tout comme la rencontre avec

des auteur·ices confirmé·es. Elle donne leur place à toutes les étapes du processus d'écriture: intention, recherche, création, expérimentation, médiation.

La Villa Valmont n'impose pas de production finale à l'issue de la résidence mais une présentation du travail en cours sous forme de sortie de résidence publique est demandée à l'auteur·ice de même que la participation à des actions de médiation dans la limite de 30% du temps de résidence.

Ces temps de médiation ont vocation à permettre la rencontre entre l'auteur·ice et les habitant·es du territoire et sont pensés en premier lieu à l'attention des publics qui ont peu accès à la culture pour des raisons économiques, sociologiques, linguistiques ou physiques. Le programme d'interventions représente autour de 3 actions de médiation pour un mois de résidence. Le programme d'interventions sera construit en concertation avec l'auteur·ice lauréat·e.

À l'issue de l'appel à candidatures "Littérature ou poésie au plateau", un seul projet sera sélectionné par le comité de sélection qui se réunira mi janvier 2027 pour désigner le ou la lauréat·e de la résidence d'écriture à la Villa Valmont assortie d'une aide à la création de 1000€ bruts en droit d'auteur·ice pour la durée totale de la résidence, ou 1000€ nets TTC sur facture.

La résidence "Littérature ou poésie au plateau"

Cette résidence s'adresse aux auteur·ices de littérature ou de poésie qui veulent adapter l'un de leur texte publié en s'associant à un·e professionnelle du spectacle vivant.

Cette résidence concerne un projet d'adaptation ou de réécriture pour la scène d'un texte de littérature ou de poésie déjà publié à compte d'éditeur, par l'auteur·ice.

L'adaptation peut prendre différentes formes touchant au spectacle vivant : performance poétique et/ou littéraire, lecture performée avec un autre médium (musique, dessin, danse, vidéo, etc), pièce de théâtre, spoken word, slam, etc...

L'appel s'adresse à l'auteur·ice de l'œuvre qui travaille sur une adaptation de sa propre œuvre déjà publiée à compte d'éditeur (l'autoédition et le compte d'auteur ne sont pas éligibles) qui souhaite y travailler avec un·e artiste du spectacle vivant.

Les projets d'adaptation d'une œuvre littéraire qui ne seraient pas portés par l'auteur·ice de l'œuvre elle-même ne sont pas éligibles.

La dimension scénique doit être centrale dans l'adaptation du texte littéraire ou poétique de l'auteur·ice. Il s'agit dans cette résidence de permettre le passage au plateau et le travail en collaboration avec un·e professionnel·le du spectacle vivant (danseur·euse, dramaturge, musicien·ne, comédien·ne, metteur·euse en scène, scénographe, etc...), avec l'auteur·ice du texte.

La résidence s'adresse à un binôme travaillant conjointement à l'adaptation pour la scène du texte de l'auteur·ice :

- d'une part, un·e écrivain·e de langue française qui a déjà une œuvre publiée à compte d'éditeur et qui relève du domaine de la littérature ou de la poésie,
- d'autre part, un·e artiste du spectacle vivant (danseur·euse, dramaturge, musicien·ne, comédien·ne, metteur·euse en scène, scénographe, etc...)

Le binôme doit être obligatoirement composé de l'auteur·ice du texte et d'un·e autre artiste.

Dans le cas où un·e auteur·ice serait par ailleurs également artiste professionnel·le du spectacle vivant, il est possible de ne pas candidater en binôme et que l'auteur·ice adapte lui-même ou elle-même son texte pour le plateau (voir Fiche candidat·e individuelle pour les détails).

Les projets de textes dramatiques (publiés ou non) portés au plateau ne sont pas éligibles.

Les projets portés uniquement par un·e artiste du spectacle vivant ou une compagnie ne sont pas éligibles.

Les modalités d'accueil

La Villa Valmont offrira au·à la lauréat·e :

- pour l'auteur·ice : une aide à l'écriture d'un montant total de 1000€ bruts en droits d'auteur·ices pour la durée entière de la résidence, ou 1000€ nets TTC sur facture ;
- pour l'artiste du spectacle vivant : une aide à l'écriture d'un montant total de 1000€ bruts en droits d'auteur·ices pour la durée entière de la résidence, ou 1000€ nets TTC sur facture ;

- la prise en charge d'un A/R domicile - Villa Valmont dans la limite de 150€. Pour les auteur·ices ultra marin·es, la participation aux frais de transports est de 200€. Pour les auteur·ices résidant à l'étranger la participation aux frais de transport est de 150€. En cas de résidence fractionnée pour convenance personnelle, la Villa Valmont ne prend en charge qu'un seul A/R dans la limite des plafonds fixés. Les autres A/R sont à la charge des résident·es.
- L'hébergement dans une chambre de la Villa Valmont (avec sanitaires et bureau privatifs) et la mise à disposition de ses espaces communs et de ses services (wifi, imprimante - copieur, salles de travail, vélos électriques...) à titre gracieux ;

Les frais de repas au quotidien restent à la charge des résident·es.

Les critères d'éligibilité :

- Avoir les droits d'adaptation ou être en cours d'obtention de ces droits de l'un de vos livres (sous forme de contrat de cession ou d'option de droits d'adaptation, de lettre d'intention, d'accord de principe signé, de mail signé ou tout autre accord écrit clair avec les ayant-droits) ;
- Adapter pour la scène un texte publié à compte d'éditeur;
- Être un·e auteur·ice de langue française;
- Avoir déjà à son actif au moins un livre publié à compte d'éditeur à titre individuel, par une maison d'édition professionnelle. L'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles ;
- Etre disponible aux périodes proposées ;
- Être associé·e à un·e artiste du spectacle vivant OU témoigner d'une double activité professionnelle d'auteur·ice et du spectacle vivant
- Un seul dossier doit être envoyé dans le cas d'une résidence en binôme : la candidature doit être déposée par l'auteur·ice du livre qui sera à adapter pour la scène

Les pièces à fournir pour candidater :

- La fiche Candidat·e jointe renseignée (individuelle ou en binôme), disponible sur le site de la Villa Valmont
- Une note d'intention du projet d'adaptation qui explicite les enjeux du passage au plateau dans votre projet de résidence (résumé du projet d'écriture, note d'intention, extraits...) de 4 pages maximum
- Le PDF entier du livre que vous souhaitez adapter

- Une lettre de motivation autour de l'intérêt de la résidence pour votre projet qui décrit les besoins et la nécessité d'un travail en résidence (1 page maximum)
- Une preuve de l'acquisition des droits d'adaptation de l'œuvre (contrat de cession ou d'option de droits d'adaptation, lettre d'intention, accord de principe signé, mail signé ou tout autre accord écrit clair avec les ayant-droits)
- Un CV artistique
- Ce règlement lu, approuvé et signé

Critères de sélection :

- La qualité artistique du projet
- L'intérêt pour le propos et le message
- L'intérêt de la résidence pour le projet présenté
- La dimension originale et inédite du projet artistique

Dates de résidence :

- du 6 avril au 21 avril 2027
- ou
- du 15 au 30 septembre 2027

La résidence n'est pas fractionnable. Toute réduction de la durée de la résidence fera l'objet d'un prorata de la bourse attribuée.

Modalité de candidatures :

- L'ensemble du dossier doit être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à contact@villavalmont.com.
- Préciser en objet du mail "Candidature Littérature ou poésie au plateau + Nom + Prénom"
- Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi et le nombre de pages requis sera écarté.

Nous avons plusieurs appels à candidatures ouverts en même temps, merci infiniment de nous faciliter la tâche en respectant la forme demandée de l'objet du mail

Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi et le nombre de pages requis sera écarté.

Calendrier de candidature :

- Candidatures : entre le 1er septembre et le 1er octobre 2026 **à midi** (aucun dossier arrivé après échéance ne sera accepté)
- Instruction des dossiers puis lecture par le jury : octobre - mi-janvier
- Délibération la semaine du 11 janvier 2027
- Annonce du ou de la lauréat·e sur le site web et les réseaux sociaux de la Villa Valmont : à partir du 18 janvier 2027.

Le nom du ou de la lauréat·e sera annoncé sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) et sur le site web de la Villa Valmont à partir du 18 janvier 2027.

Les résultats ne seront pas communiqués par mail. La Villa Valmont est une petite équipe avec une seule personne dédiée aux résidences. Face à l'augmentation croissante du nombre de candidatures, nous ne sommes malheureusement plus en capacité de répondre à chaque candidat·es et vous prions de nous en excuser. Nous vous remercions de votre compréhension.

Renseignements :

Par mail : contact@villavalmont.com

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Date et signature